

Avis au public

AVIS AU PUBLIC
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION
GAILLAC-GRAULHET

Enquête publique conjointe relative à l'abrogation de la carte communale et à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Gironssens

Le public est informé que, par arrêté communal n°37.2025A en date du 04/09/2025, le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit l'enquête publique conjointe relative à l'abrogation de la carte communale et à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Gironssens.

Le siège de l'enquête est établi à la mairie de Gironssens pour une durée de 30 jours consécutifs, du 14 octobre 2025 (09h00) au 19 novembre 2025 (12h00).

M. Jérémie Lamotte, commissaire enquêteur désigné par le magistrat délégué du Tribunal administratif de Toulouse, assurera la conduite de l'enquête.

Le dossier de l'enquête publique conjointe est consultable :

- Sur support papier et numérique, mis à disposition en mairie de Gironssens, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du mardi au samedi de 9h à 12h).

- Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (onglet Mon Agglo>Aménagement du territoire>Documents en vigueur> Plan Local d'Urbanisme(PLU)>Enquête publique/En cours ou à venir).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et remarques du public pourront être consignées :

- lors des permanences du commissaire enquêteur définies ci-après.
- sur les registres d'enquête papier, ouverts à cet effet en mairie de Gironssens (du mardi au samedi de 9h à 12h).
- sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération,

- par courrier postal, adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Gironssens - 6 place de la Mairie - 81500 Gironssens,
- par voie électronique, à l'adresse suivante : urbanisme@gironssens81.fr.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Gironssens :

- le mardi 14 octobre de 9h à 12h,
- le samedi 25 octobre de 9h à 12h,
- le mardi 18 novembre de 9h à 12h.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres papier seront clos et signés par le commissaire enquêteur et le registre numérique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Gironssens, au siège de la Communauté d'Agglomération et sur son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie de ces pièces auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Téou BP 80133, 81604 GAILLAC Cedex

AVIS AU PUBLIC
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION
GAILLAC-GRAULHET

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le public est informé que, par arrêté n°36.2025A en date du 04 septembre 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet. Elle aura lieu au siège de la Communauté d'Agglomération situé sur la commune de Téou, et dans les mairies des communes de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn, pour une durée de 33 jours consécutifs du 13 octobre 2025 à 9h00 au 14 novembre 2025 à 16h00.

Par la décision n°25.000080/31 du 26 mai 2025, Philippe Grimaud en qualité de magistrat délégué à la présidence du Tribunal Administratif de Toulouse, ont été désignés Monsieur Didier Guichard, en qualité de président de la commission d'enquête, Monsieur Jean-Paul Jaudon et Madame Maryse Lacan, en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête et Monsieur Jean-Jacques Vidal en qualité de membre suppléant de la commission d'enquête.

Le dossier du Schéma de Cohérence Territoriale sera consultable en version papier au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et à l'accueil des mairies de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier est consultable sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (onglet Mon Agglo>Aménagement du territoire>Schéma de Cohérence Territoriale) et depuis un poste informatique, mis à disposition à l'accueil du siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Le dossier est également consultable :

- sur le registre d'enquête papier, ouvert à cet effet en mairie de Rabastens (lundi-mardi 15h00-17h00, mercredi-jeudi- vendredi 10h30-12h30),
- sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération,

- par courrier postal, adressé à la commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Rabastens - 4 Route d'Aiguèze - 81 800 RABASTENS,
- par voie électronique, à l'adresse suivante : revisjon@lurviviers.com.

La commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Rabastens :

- Mercredi 15 octobre 2025 de 15h00 à 17h00,
- Mardi 28 octobre 2025 de 15h00 à 17h00.

Le 14 novembre 2025 de 14h00 à 17h00.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre papier sera clos et signés par la commissaire enquêteur et le registre numérique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en mairie de Rabastens et au siège de la Communauté d'Agglomération ainsi que son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie de ces pièces auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Téou BP 80133, 81604 GAILLAC Cedex

AVIS AU PUBLIC
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION
GAILLAC-GRAULHET

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rivières (Tarn)

Le public est informé que, par arrêté communal n°40.2025A en date du 12 septembre 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit l'enquête publique relative à la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Rivières. Le siège de l'enquête est établi à la mairie de Rivières pour une durée de 31 jours consécutifs du mercredi 15 octobre (10h00) au vendredi 14 novembre 2025 (12h30).

M. Caroline THAU, commissaire enquêteur désignée par le magistrat délégué du Tribunal Administratif, assurera la conduite de l'enquête.

Le dossier de l'enquête publique est consultable :

- Sur support papier et numérique, mis à disposition en mairie de Rivières, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi-mardi 15h00-17h00, mercredi-jeudi- vendredi 10h30-12h30),
- Sur le site internet de la mairie <https://www.mairie-rivieres.com> (onglet Urbanisme / Révision PLU) et sur celui de la Communauté d'Agglomération (onglet Mon Agglo>Aménagement du territoire>Documents en vigueur>Plan Local d'Urbanisme(PLU)>Enquête publique/En cours ou à venir).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et remarques du public pourront être consignées :

- lors des permanences de la commissaire enquêteur définies ci-après,
- sur le registre d'enquête papier, ouvert à cet effet en mairie de Rivières (lundi-mardi 15h00-17h00, mercredi-jeudi- vendredi 10h30-12h30),
- sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération,

- par courrier postal, adressé à la commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Rivières - 4 Route d'Aiguèze - 81 800 RIVIERES,
- par voie électronique, à l'adresse suivante : revisjon@lurviviers.com.

La commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Rivières :

- Mercredi 15 octobre 2025 de 10h00 à 12h00,
- Mardi 28 octobre 2025 de 15h00 à 17h00.

Le 14 novembre 2025 de 14h00 à 17h00.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre papier sera clos et signés par la commissaire enquêteur et le registre numérique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en mairie de Rivières et au siège de la Communauté d'Agglomération ainsi que son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie de ces pièces auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Téou BP 80133, 81604 GAILLAC Cedex



SAINT MARTIN LAGUEPIE

Par délibération en date du 8 septembre 2025, le Conseil Municipal a accepté la délégation du Droit de Prémption Urbain tel qu'il résulte des dispositions légales du code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones UA, UB, UC, UM, UL, UE et 1AU, 1AUM, 1AUL, 1AUE, du PLU du Cordais et du Causse ;

à décidé de donner délégation à Monsieur le Maire, dans les conditions fixées par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exercice du Droit de Prémption Urbain pour les zones citées ci-dessus.

Le dossier de l'enquête est consultable à la Mairie : 123 route de Cordes 81170 SAINT MARTIN LAGUEPIE aux jours et horaires d'ouvertures habituels du secrétariat.

05.83.30.24.59 - mairiestm@orange.fr

Bureau des élections
et de la réglementation
Secrétariat de la commission
départementale
d'aménagement commercial

Préfecture du Tarn
Secrétariat CDAC - Décision n°
D06.0148125

Réunion le 11 septembre 2025, la commission départementale d'aménagement commercial du Tarn a autorisé le projet de création d'un magasin sous enseigne KRY'S, d'une surface de vente de 265,15 m², par reprise d'une cellule commerciale vide, engendrant l'extension de l'ensemble commercial de la Haute situé allée du Commerce sur la commune du Séquestre, suite au dépôt d'une demande d'autorisation d'exploitation commerciale par la SCI J.P.R. - dossier CDAC n° D06.0148125.

Le dossier est consultable :

- sur le registre d'enquête, à l'adresse par écrit à la Mairie, à l'attention de M. le commissaire enquêteur ; ou les adresser au commissaire enquêteur via l'adresse électronique suivante : mairie.sas@agnac-les-mines.fr.

Toutes les observations seront publiées, dans les meilleurs délais, sur le site internet : <https://cagnac-les-mines.fr/> ; et seront recevables jusqu'au 22 octobre 2025 à 17h00 dernier délai, quel que soit le support utilisé.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Cagnac-les-Mines :

- Le lundi 22 septembre 2025 de 09h00 à 12h00
- Le samedi 4 octobre 2025 de 09h00 à 12h00
- Le mercredi 15 octobre 2025 de 14h00 à 17h00

Son rapport et ses conclusions transmis à M. le Maire, dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête, seront tenus à disposition à la Mairie et sur le site internet : <https://cagnac-les-mines.fr/>.

Toute information concernant les projets de révision du Plan Local d'Urbanisme et la mise en place d'un PDA pourra être demandée à Monsieur le Maire.

M. le Maire,
Patrice NORKOWSKI

AVIS D ENQUETE PUBLIQUE
Commune de Cagnac-les-Mines

Enquête publique unique Relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à la mise en place d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA)

Le public est informé que, par arrêté municipal n°59/2025 du 31 juillet 2025, M. le Maire de la commune de Cagnac-les-Mines a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet de révision du PLU, prescrit par délibération du Conseil municipal du 29 mars 2021, en vue de son approbation par le Conseil municipal ainsi que sur la mise en place d'un PDA.

Cette enquête publique unique se déroulera pendant une période de 31 jours consécutifs, du lundi 22 septembre 2025 à 09h00 au mercredi 22 octobre 2025 à 17h00.

Le dossier de révision du PLU, et notamment son rapport de présentation, délimité territoire, explique le projet et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête (dont l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, ainsi que le mémoire y répondant) est joint au dossier et peut donc être consulté dans les mêmes conditions. Le dossier de mise en place d'un PDA comprend : la délibération d'approbation de la proposition de Périmètre Délimité des Abords, le dossier de présentation de la proposition du Périmètre Délimité des Abords et la cartographie détaillée.

A cet effet, ont été désignés par Madame la Présidente du tribunal administratif de Toulouse : Monsieur Pierre CAMARCA en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur François FAUTHE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le registre d'enquête à feuilles non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ainsi que le dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le dossier de mise en place d'un PDA, au format papier, seront consultables du lundi 22 septembre 2025 à 09h00 au mercredi 22 octobre 2025 à 17h00, soit une durée de 31 jours, en mairie de Cagnac-les-Mines, aux jours et heures habituels d'ouverture, respectés ci-dessous.

Horaires d'ouverture de la mairie de Cagnac-les-Mines (1 place du 8 mai 1945, 81130 - Cagnac-les-Mines) :

- Du lundi au vendredi, de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

L'ensemble des pièces des dossiers sera également déposée et consultable sur un poste informatique réservé à cet effet, en mairie de Cagnac-les-Mines : <https://cagnac-les-mines.fr/>

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ; les adresser par écrit à la Mairie, à l'attention de M. le commissaire enquêteur ; ou les adresser au commissaire enquêteur via l'adresse électronique suivante : mairie.sas@agnac-les-mines.fr.

Toutes les observations seront publiées, dans les meilleurs délais, sur le site internet : <https://cagnac-les-mines.fr/> ; et seront recevables jusqu'au 22 octobre 2025 à 17h00 dernier délai, quel que soit le support utilisé.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Cagnac-les-Mines :

- Le lundi 22 septembre 2025 de 09h00 à 12h00
- Le samedi 4 octobre 2025 de 09h00 à 12h00
- Le mercredi 15 octobre 2025 de 14h00 à 17h00

Son rapport et ses conclusions transmis à M. le Maire, dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête, seront tenus à disposition à la Mairie et sur le site internet : <https://cagnac-les-mines.fr/>.

Toute information concernant les projets de révision du Plan Local d'Urbanisme et la mise en place d'un PDA pourra être demandée à Monsieur le Maire.

M. le Maire,
Patrice NORKOWSKI

AVIS D ENQUETE PUBLIQUE
PERMIS DE CONSTRUIRE

Relatif à la construction d'un PARC photovoltaïque au sol soumis à évaluation environnementale SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LABASTIDE-GABAUSSÉ (81) PAR LA SAS TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE.

Par arrêté préfectoral du 24 septembre 2025, une enquête publique de 30 jours est ouverte, du jeudi 18 octobre 2025 à 14h00 au vendredi 14 novembre 2025 à 12h00, sur le territoire de la commune de Labastide-Gabause (81400), concernant la demande de permis de construire déposée par la SAS TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE relatif au projet de construction d'un parc photovoltaïque au sol et de ses équipements annexes (locaux techniques, chemin d'accès situé au lieu-dit « PERSECE » sur plusieurs parcelles. Le projet développer une puissance de 2,44 MWc enherber sur une surface d'environ de 3 hectares.

Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie de Labastide-Gabause (81400), 15 place de Labastide-Basse.

Le tribunal administratif de Toulouse a désigné M. Christian SOULIE pour conduire l'enquête publique relative à la demande susvisée en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-Marie PUECH en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Afin de recevoir les observations écrites et orales du public, le commissaire enquêteur tiendra des permanences dans les locaux de la mairie de Labastide-Gabause aux dates suivantes :

- Mairie de Labastide-Gabause : - jeudi 16 octobre 2025 : de 14h à 17h
- mardi 21 octobre 2025 de 9h à 12h
- mercredi 28 octobre 2025 de 9h à 12h
- vendredi 14 novembre 2025 de 9h à 12h

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact, un résumé non technique de l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale est consultable sur le site internet de la préfecture du Tarn à l'adresse suivante : www.tarn.gouv.fr

Le dossier est également déposé dans les locaux de la mairie de Labastide-Gabause ou, pendant la durée de l'enquête, le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations du public pourront aussi, pendant la durée de l'enquête publique, être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-br-labastide@tarn.gouv.fr ou adressées par voie postale au siège de l'enquête : mairie de Labastide-Gabause, à l'attention du commissaire enquêteur, enquête publique SAS TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE, 15 place de Labastide-Basse, 81400 Labastide-Gabause.

Toute information sur le dossier soumis à enquête peut être obtenue auprès de la SAS TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE représentée par M. Gabriel ALLE (Tél. : 06 17 80 13 09 gabriel.alle@totalenergies.com) ou de la préfecture du Tarn : secrétariat général aux affaires départementales - bureau de l'environnement et des affaires foncières ou le dossier est consultable en version papier ou sur un poste informatique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de ce même bureau.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Labastide-Gabause et à la préfecture du Tarn : secrétariat général aux affaires départementales - bureau de l'environnement et des affaires foncières ou le dossier est consultable en version papier ou sur un poste informatique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Le Nay 81600 Téou.

AVIS AU PUBLIC
Commune de MOUZIEYS-PANENS
INSTALLATION DU DROIT DE
PRÉEMPTION URBAIN

Par délibération en date du 12 septembre 2025, le Conseil Municipal a accepté la délégation du Droit de Prémption Urbain tel qu'il résulte des dispositions légales du code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones UA, UB, UC, UM, UL, UE et 1AU, 1AUM, 1AUL, 1AUE, du PLU du Cordais et du Causse ; a décidé de donner délégation à Monsieur le Maire, dans les conditions fixées par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exercice du Droit de Prémption Urbain pour les zones citées ci-dessus.

La délibération est consultable en Mairie aux jours et horaires d'ouverture habituels du secrétariat.

Enquêtes publiques



COMMUNE D AUSSILLON

AVIS D ENQUETE PUBLIQUE
Modification de droit commun n°2 du plan local d'urbanisme d'Aussillon

Par arrêté n° 2025/73 du 3 septembre 2025, le maire d'Aussillon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la modification de droit commun n° 2 du plan local d'urbanisme (PLU).

M. CONDÉ domicilié à ALBI, retraité de la fonction publique territoriale, a été désigné par le tribunal administratif comme commissaire-enquêteur titulaire et M. Christian RESSEQUIER suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie du jeudi 25 septembre 2025 09 heures au lundi 27 octobre 2025 17h00. Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en format papier et sur un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Il sera également téléchargeable en version informatique et consultable sur le site internet suivant : <https://www.ville-aussillon.fr/urbanisme>

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie d'Aussillon les :

- Jeudi 25 septembre 2025 de 9 heures à 12 heures,
- Jeudi 16 octobre 2025 de 9 heures à 12 heures,
- Lundi 27 octobre 2025 de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur, mairie d'Aussillon, 1 Place de la Mairie, BP 541, 81208 Aussillon cedex ou par courrier électronique : modif-plu@ville-aussillon.fr

Au terme de l'enquête publique et selon les résultats de l'enquête, la modification du PLU pourra faire l'objet d'une approbation par délibération du conseil municipal.

Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues auprès de la commune d'Aussillon.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie d'Aussillon et sur le site internet suivant ville-aussillon.fr pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

CASTRES

Elle cherche le bébé arraché à sa mère en 1942 **P9**

TARN

LA DÉPÊCHE

D U M I D I

Le journal de la démocratie

ALBI

Albi vit au
rythme du
procès Jubilar

P10

LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025 - 1,30 € (ESPAGNE : 1,70 €)

TEL : 05 62 11 33 00 / contact@ladepeche.com / www.ladepeche.fr / TEL Abonnés : 09 70 80 80 81 ou serviceclient.ladepeche.fr

Science, vaccins : les antivax de retour



Depuis son retour à la Maison Blanche, Donald Trump, épaulé par Robert Kennedy Jr au ministère de la Santé, multiplie les mesures et discours anti-science. Cette offensive fragilise la recherche américaine et alimente une défiance mondiale face aux vaccins et à la science, qui touche aussi la France.

L'ÉVÉNEMENT PAGES 2 ET 3

JUSTICE

Procès Jubilar : un procureur sur le grill

Dominique Alzéari, ancien procureur de la République de Toulouse, témoigne ce lundi pour son rôle trouble au début de l'affaire Jubilar.

PAGE 7



Théo Ntamack, auteur samedi d'un doublé et d'une belle prestation./DDM, LD

RUGBY

Pour le Stade, c'est l'éclate totale !

Après une série de matches décevants, le Stade Toulousain a redressé la tête. Écrasé 59-12, le Castres Olympique en a fait les frais samedi soir. Analyse d'une résurrection.

CAHIER SPORTS

Deuxième cahier : 18 pages

M 29555 - 929 - F 1,30 € - 0



/Photo Getty.



KENO

Résultats des tirages du samedi 10 septembre 2025

Tirage du midi

2	3	5	6	8	17	20	21	34	45
48	52	55	59	64	66	67	68	69	70



x 3



3 331 514

Tirage du soir

6	10	16	18	23	24	25	26	29	30
32	33	36	39	42	43	46	47	63	65



x 3



1 982 723



Résultats et informations :



Application



3256



Moto 1.8 11.11



fdj.fr

Les gains sont indiqués après déduction de 10% pour le montant des gains indiqués avant impôts (hors taxes). Les résultats d'un tirage sont définitifs. Tous les tirages sont effectués en présence de la presse et du public au sein du Keno.



KENO

Résultats des tirages du
dimanche 28 septembre 2025

Tirage du midi

1	3	6	8	20	23	26	32	33	40
42	45	49	50	52	54	61	64	65	68

MULTIPLIEUR

x 2



8 590 789

Tirage du soir

3	4	6	10	11	12	16	17	18	21
26	29	31	32	33	40	41	45	49	57

MULTIPLIEUR

x 3



7 694 466



Résultats et informations :

Les résultats sont disponibles jusqu'à 30 jours avant le prochain tirage auquel vous pouvez participer. Voir règlement.

Les résultats d'un tirage peuvent être modifiés. Tous les tirages sont contrôlés par un commissaire du jeu de l'état et publiés sur www.fdj.fr.



Application
FDJ

fdj.fr

© 2025 FDJ - JEU DE L'ÉTAT | 3256

Le Prigordien n° 1022 Septembre 2025 p.101, 102, 202

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES

220425


**PREFÊT
DU TARN**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le dossier est également déposé dans les locaux de la mairie de Labastide-Gabousse où, pendant la durée de l'enquête, le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations du public pourront aussi, pendant la durée de l'enquête publique, être formulées par voie électronique à l'adresse suivante :

pref-tr-labagb@tarn.gouv.fr ou adressées par voie postale au siège de l'enquête : mairie de Labastide-Gabousse, à l'attention du commissaire enquêteur, « enquête publique SAS TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES FRANCE », 15 place de Labastide-Basse, 81400 Labastide-Gabousse.

Toute information sur le dossier soumis à enquête peut être obtenue auprès de la SAS TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES FRANCE représentée par M. Gabriel ALLEE (Tél. : 06 17 80 13 09 - gabriel.allee@totalenergies.com) ou de la préfecture du Tarn – secrétariat général aux affaires départementales - bureau de l'environnement et des affaires foncières où le dossier est consultable en version papier ou sur un poste informatique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de ce même bureau.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Labastide-Gabousse et à la préfecture du Tarn – secrétariat général aux affaires départementales – 81013 Albi Cedex 9, ainsi que sur le site internet : www.tarn.gouv.fr.

A l'issue de la procédure, le préfet du Tarn statuera par arrêté sur la demande, en accordant ou en refusant le permis de construire objet de la demande déposée par la société SAS TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES FRANCE pour la construction d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Labastide-Gabousse.

2024/2025

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC- GRAULHET

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le public est informé que, par arrêté n°36, 2025A en date du 13 août 2025 et par arrêté rectificatif n°39, 2025A en date du 04 septembre 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet. Elle aura lieu au siège de la Communauté d'Agglomération située sur la commune de Técou, et dans les mairies des communes de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn, pour une durée de 33 jours consécutifs du **13 octobre 2025 à 9h00 au 14 novembre 2025 à 16h00**.

Par la décision n°E25000080/31 du 26 mai 2025, Philippe Grimaud en qualité de magistrat délégué à la présidence du Tribunal Administratif de Toulouse, ont été désignés Monsieur Didier Guichard, en qualité de président de la commission d'enquête, Monsieur Jean-Paul Jaudon et Madame Maryse Lacan, en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête et Monsieur Jean-Jacques Vidal en qualité de membre suppléant de la commission d'enquête.

Le dossier du Schéma de Cohérence Territoriale sera consultable en version papier au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et à l'accueil des mairies de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier est consultable sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (Ongllet Mon Agglo>Aménagement du territoire>Schéma de Cohérence Territoriale) et depuis un poste informatique, mis à disposition à l'accueil du siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet - Le Nay 81600 Técou ; aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations et remarques du public pourront être consignées :

- sur les registres d'enquête papier ouverts à cet effet sur les cinq lieux de permanence ;
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialisee.fr/6565> et depuis le site internet de la Communauté d'Agglomération (Ongllet Mon Agglo>Aménagement du territoire>Schéma de Cohérence Territoriale) ;

- en les adressant par écrit au Président de la Commission d'Enquête au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, à l'adresse suivante : Le Nay 81600 Técou
- en les transmettant par courrier électronique à scot.enquetepublique@gailac-graulhet.fr

Les commissaires enquêteurs recevront le public aux lieux de permanences, dates et horaires indiqués ci-dessous :

- du 13 octobre 2025 de 9h à 12h au siège de la Communauté d'Agglomération à Técou,
- vendredi 17 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Gaillac,
- mardi 21 octobre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Lisle-sur-Tarn,
- vendredi 24 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Rabastens,
- lundi 27 octobre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Gaillac,
- jeudi 30 octobre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Graulhet,
- lundi 3 novembre 2025 de 9h à 12h à la Mairie de Lisle-sur-Tarn,
- mercredi 5 novembre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Rabastens,
- mercredi 12 novembre 2025 de 14h à 17h à la Mairie de Graulhet,
- vendredi 14 novembre 2025 de 13h30 à 16h au siège de la Communauté d'Agglomération à Técou.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres d'enquête présents au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet et à l'accueil des mairies de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn, seront clos et signés par le président de la commission d'enquête et les remarques transmises par voie électronique ne seront plus prises en compte.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet pour y être tenue à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les documents seront également consultables sur le site de la Communauté d'Agglomération : <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet Menu Agglo > Aménagement du territoire > SCOT > Enquête publique)

Toutefois personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Le Nay 81600 Técou.

219782

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC- GRAULHET

Enquête publique conjointe relative à l'abrogation de la carte communale et à l'éla- boration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Giroussens

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°37_2025A en date 04/09/2025, le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit l'enquête publique conjointe relative à l'abrogation de la carte communale et à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Giroussens.

Le siège de l'enquête est établi à la mairie de Giroussens pour une durée de 36 jours consécutifs, du **14 octobre 2025 (9h00) au 18 novembre 2025 (12h00)**.

M. Jérémie Lemoine, commissaire enquêteur désigné par la magistrate déléguée du Tribunal administratif de Toulouse, assurera la conduite de l'enquête.

Le dossier de l'enquête publique conjointe est consultable :

- Sur support papier et numérique, mis à disposition en mairie de Giroussens, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du mardi au samedi de 9h à 12h),
- Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (onglet Mon Agglo> Aménagement du territoire> Documents en vigueur – Plan Local d'Urbanisme (PLU)>Enquête publique/En cours ou à venir).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et remarques du public pourront être consignées :

- lors des permanences du commissaire enquêteur définies ci-après,
- sur les registres d'enquête papier, ouverts à cet effet en mairie de Giroussens (du mardi au samedi de 9h à 12h),
- sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération,
- par courrier postal, adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Giroussens - 6 place de la Mairie - 81500 Giroussens,
- par voie électronique, à l'adresse suivante : urbanisme@giroussens81.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Giroussens :

- le mardi 14 octobre de 9h à 12h,
- le samedi 25 octobre de 9h à 12h,
- le mardi 18 novembre de 9h à 12h.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres papier seront clos et signés par le commissaire enquêteur et le registre numérique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Giroussens, au siège de la Communauté d'Agglomération et sur son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie de ces pièces auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Técou BP 80133, 81604 GAILLAC Cedex

Contacts - Rencontres - Voyance

Seule 70 ans
douceur getillessse
souhaite relation sérieuse
C.N.R. 06 21 96 34 98

Légales

MARCHÉS PUBLICS

MAPA > 90K EUROS

2024/01



3F Occitanie

Groupe ActionLogement

Avis D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché : 3F OCCITANIE, 222 Place Ernest Granier, 34000 Montpellier

Objet du marché : Réhabilitation de 13 logements -cité Grillatié- Blayes les mines

Durée du marché : 12 Mois

Nombre et consistance des lots :

- 1 : Gros Oeuvre
- 2 : Couverture
- 3 : Menuiserie Extérieures
- 4 : Menuiserie intérieure Bois
- 5 : Plâtrerie Isolation Faïence
- 6 : Peinture
- 7 : Électricité
- 8 : Plomberie

Procédure de passation : Adaptée, selon les articles L. 2123-1 et R.2123-1 à R. 2123-7 du Code de la commande publique.

Modalités d'attribution : La liste des documents à joindre à la proposition, ainsi que les conditions de jugement, sont précisées dans le règlement de consultation

Date limite : Date limite de réception des offres : 17/10/2025 à 12h00

Renseignements divers : L'acheteur se réserve la possibilité de conclure, dans les conditions définies par l'article R. 2122-7 du code de la commande publique, des marchés portant sur des prestations similaires à celles objets du présent marché.

Adresse Internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/?ent_detail.do?PCSLID=CSL_2025_mil&zUqX

Date d'envoi de l'avis à la commande publique : 25/09/2025

32

Albi, le 18 septembre 2025

IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DU SUD-OUEST - LE TARN LIBRE
Rue Alain-Colas - BP 24 - 81027 ALBI Cedex 9
Tél. 05 63 48 75 48
www.letarnlibre.com

PARUTION :

Département : 81

Journal : TARN LIBRE

Date de parution : 26 septembre 2025

Référence n°L2500449

AVIS AU PUBLIC

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

AVIS AU PUBLIC
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GAILLAC-GRAULHET
Enquête publique conjointe relative
à l'abrogation de la carte commu-
nale et à l'élaboration du Plan Local
d'Urbanisme de la commune de
Giroussens

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°37_2025A en date 04/09/2025, le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit l'enquête publique conjointe relative à l'abrogation de la carte communale et à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Giroussens.

Le siège de l'enquête est établi à la mairie de Giroussens pour une durée de 36 jours consécutifs, du 14 octobre 2025 (9h00) au 18 novembre 2025 (12h00).

M. Jérémie Lemoine, commissaire enquêteur désigné par la magistrature déléguée du Tribunal administratif de Toulouse, assurera la conduite de l'enquête.

Le dossier de l'enquête publique conjointe est consultable :

- Sur support papier et numérique, mis à disposition en mairie de Giroussens, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du mardi au samedi de 9h à 12h),

- Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (Onglet Mon Agglo>Aménagement du territoire> Documents en vigueur - Plan Local d'Urbanisme(PLU) >Enquête publique//En cours ou à venir).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et remarques du public pourront être consignées :

- lors des permanences du commissaire enquêteur définies ci-après,

- sur les registres d'enquête papier, ouverts à cet effet en mairie de Giroussens (du mardi au samedi de 9h à 12h),

- sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération,

- par courrier postal, adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Giroussens - 6 place de la Mairie - 81500 Giroussens,

- par voie électronique, à l'adresse suivante : urbanisme@giroussens81.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Giroussens :

- le mardi 14 octobre de 9h à 12h,
- le samedi 25 octobre de 9h à 12h,
- le mardi 18 novembre de 9h à 12h.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres papier seront clos et signés par le commissaire enquêteur et le registre numé-

rique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Giroussens, au siège de la Communauté d'Agglomération et sur son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie de ces pièces auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Téco BP 80133, 81604 GAILLAC Cedex

Le Directeur



Albi, le 18 septembre 2025

IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DU SUD-OUEST - LE TARN LIBRE
Rue Alain-Colas - BP 24 - 81027 ALBI Cedex 9
Tél. 05 63 48 75 48
www.letarnlibre.com

PARUTION :

Département : 81

Journal : TARN LIBRE

Date de parution : 17 octobre 2025

Référence n°L2500465

AVIS AU PUBLIC

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

AVIS AU PUBLIC
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GAILLAC-GRAULHET
Enquête publique conjointe relative
à l'abrogation de la carte commu-
nale et à l'élaboration du Plan Local
d'Urbanisme de la commune de
Giroussens

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°37.2025A en date 04/09/2025, le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit l'enquête publique conjointe relative à l'abrogation de la carte communale et à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Giroussens.

Le siège de l'enquête est établi à la mairie de Giroussens pour une durée de 36 jours consécutifs, du 14 octobre 2025 (9h00) au 18 novembre 2025 (12h00).

M. Jérémie Lemoine, commissaire enquêteur désigné par la magistrature déléguée du Tribunal administratif de Toulouse, assurera la conduite de l'enquête.

Le dossier de l'enquête publique conjointe est consultable :

- Sur support papier et numérique, mis à disposition en mairie de Giroussens, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du mardi au samedi de 9h à 12h),

- Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (Onglet Mon Agglo>Aménagement du territoire> Documents en vigueur - Plan Local d'Urbanisme(PLU) >Enquête publique//En cours ou à venir).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et remarques du public pourront être consignées :

- lors des permanences du commissaire enquêteur définies ci-après,

- sur les registres d'enquête papier, ouverts à cet effet en mairie de Giroussens (du mardi au samedi de 9h à 12h),

- sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération,

- par courrier postal, adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Giroussens - 6 place de la Mairie - 81500 Giroussens,

- par voie électronique, à l'adresse suivante : urbanisme@giroussens81.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Giroussens :

- le mardi 14 octobre de 9h à 12h,
- le samedi 25 octobre de 9h à 12h,
- le mardi 18 novembre de 9h à 12h.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres papier seront clos et signés par le commissaire enquêteur et le registre numé-

rique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Giroussens, au siège de la Communauté d'Agglomération et sur son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie de ces pièces auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Téco BP 80133, 81604 GAILLAC Cedex

Le Directeur



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM545765, N°219782) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 81**

Date de parution : 29/09/2025

Fait à Toulouse, le 18 Septembre 2025

Le Gérant



Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

219782

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC- GRAULHET

Enquête publique conjointe relative à l'abrogation de la carte communale et à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Giroussens

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°37_2025A en date 04/09/2025, le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit l'enquête publique conjointe relative à l'abrogation de la carte communale et à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Giroussens.

Le siège de l'enquête est établi à la mairie de Giroussens pour une durée de 36 jours consécutifs, du 14 octobre 2025 (9h00) au 18 novembre 2025 (12h00).

M. Jérémie Lemoine, commissaire enquêteur désigné par la magistrature déléguée du Tribunal administratif de Toulouse, assurera la conduite de l'enquête.

Le dossier de l'enquête publique conjointe est consultable :

- Sur support papier et numérique, mis à disposition en mairie de Giroussens, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du mardi au samedi de 9h à 12h),
- Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (Onglet Mon Agglo> Aménagement du territoire> Documents en vigueur – Plan Local d'Urbanisme (PLU) >Enquête publique//En cours ou à venir).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et remarques du public pourront être consignées :

- lors des permanences du commissaire enquêteur définies ci-après,
- sur les registres d'enquête papier, ouverts à cet effet en mairie de Giroussens (du mardi au samedi de 9h à 12h),
- sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération,
- par courrier postal, adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Giroussens - 6 place de la Mairie - 81500 Giroussens,
- par voie électronique, à l'adresse suivante : urbanisme@giroussens81.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Giroussens :

- le mardi 14 octobre de 9h à 12h,
- le samedi 25 octobre de 9h à 12h,
- le mardi 18 novembre de 9h à 12h.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres papier seront clos et signés par le commissaire enquêteur et le registre numérique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Giroussens, au siège de la Communauté d'Agglomération et sur son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie de ces pièces auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Técou BP 80133, 81604 GAILLAC Cedex

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM545766, N°219783) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 81**

Date de parution : 20/10/2025

Fait à Toulouse, le 18 Septembre 2025

Le Gérant



Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

219783

AVIS AU PUBLIC
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-
GRAULHET

Enquête publique conjointe relative à l'abrogation de la carte communale et à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Giroussens

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°37_2025A en date 04/09/2025, le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit l'enquête publique conjointe relative à l'abrogation de la carte communale et à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Giroussens.

Le siège de l'enquête est établi à la mairie de Giroussens pour une durée de 36 jours consécutifs, **du 14 octobre 2025 (9h00) au 18 novembre 2025 (12h00)**.

M. Jérémie Lemoine, commissaire enquêteur désigné par la magistrature déléguée du Tribunal administratif de Toulouse, assurera la conduite de l'enquête.

Le dossier de l'enquête publique conjointe est consultable :

- Sur support papier et numérique, mis à disposition en mairie de Giroussens, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du mardi au samedi de 9h à 12h),
- Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (Onglet Mon Agglo> Aménagement du territoire> Documents en vigueur – Plan Local d'Urbanisme (PLU) >Enquête publique//En cours ou à venir).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et remarques du public pourront être consignées :

- lors des permanences du commissaire enquêteur définies ci-après,
- sur les registres d'enquête papier, ouverts à cet effet en mairie de Giroussens (du mardi au samedi de 9h à 12h),
- sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération,
- par courrier postal, adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Giroussens - 6 place de la Mairie - 81500 Giroussens,
- par voie électronique, à l'adresse suivante : urbanisme@giroussens81.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Giroussens :

- le mardi 14 octobre de 9h à 12h,
- le samedi 25 octobre de 9h à 12h,
- le mardi 18 novembre de 9h à 12h.

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres papier seront clos et signés par le commissaire enquêteur et le registre numérique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Giroussens, au siège de la Communauté d'Agglomération et sur son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie de ces pièces auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Técou BP 80133, 81604 GAILLAC Cedex